

140 - Actions en faveur des zones urbaines sensibles

**140 - Actions en faveur des zones urbaines sensibles
- Propositions financières - Budget primitif 2018**

Rapport n° CD/2017/078

Service Chef de file :

L630 - Service développement, Europe et transfrontalier

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Départemental de décider des inscriptions budgétaires 2018 au titre de la Politique de la Ville.

Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	CA réalisé HT 2016	Budget Primitif voté 2017	Projet Budget Primitif 2018
D	14010	F	Politique de la ville	273 450,00	260 600,00	260 600,00
D	14010	I	Politique de la ville	5 436 138,49	* 0,00	180 000,00
			TOTAL	5 709 588,49	260 600,00	440 600,00

*Lors du vote du budget primitif 2017, les subventions d'investissement étaient centralisées au niveau de l'axe 605.

1. Contexte

Partenaire historique de la Politique de la Ville, le Département a décidé, par sa délibération n° CD/2015/84 du 6 juillet 2015, de participer aux nouveaux Contrats de Ville pour la période 2015-2020, conformément à la loi du 21 février 2014 relative à la Ville et à la cohésion urbaine, qui a redéfini le cadre et les outils d'intervention de la Politique de la Ville.

Le Département s'est engagé, lors de la conclusion des Contrats de Ville de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS), de Haguenau-Bischoffwiller-Kaltenhouse et de Saverne, à mobiliser ses dispositifs de droit commun ainsi que des crédits spécifiques (fonds de développement urbain) qui permettent de soutenir les projets les plus innovants.

L'intervention du Département pour les projets financés au titre des Contrats de Ville se fonde sur l'article 6 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Par ailleurs, le premier programme national de requalification des quartiers d'habitat social lancé en 2004 est en cours d'achèvement. Le Département s'était engagé volontairement dès 2005 dans le conventionnement afin d'accélérer la rénovation urbaine des quartiers prioritaires, pour un montant actualisé de 28,6 M€ en faveur des quatre programmes ANRU (Meinau, Neuhof, Hautepierre et Lingolsheim).

L'engagement départemental, qui concerne l'habitat (55%), les équipements publics (29%) et la voirie (16%) a été honoré à plus de 90%. Il est prévu qu'il soit totalement soldé en 2019.

2. Référentiel des priorités départementales pour les subventions à attribuer au titre du fonds de développement urbain

La Commission Permanente du Conseil Départemental du 28 novembre 2016 a décidé des critères d'attribution des subventions du Département au titre du fonds de développement urbain pour répondre aux enjeux particulièrement récurrents dans les quartiers prioritaires au titre de la Politique de la Ville (QPV), comme l'insertion et l'emploi.

Ces critères correspondent également à de nouveaux enjeux sociétaux, tels que la radicalisation, l'addiction aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, l'amplification du décrochage scolaire ou la démission parentale.

Ce référentiel cible 10 priorités, organisées autour de trois axes :

- L'autonomisation de la jeunesse : la pratique sportive, l'engagement, l'accompagnement à la scolarité et la prévention du décrochage scolaire, l'attractivité et la valorisation des établissements scolaires, l'accompagnement des parents ;
- L'accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle : l'apprentissage et la maîtrise de la langue française, les parcours vers l'emploi, l'orientation et la formation ; la création et la pérennisation d'entreprises ;
- L'accès à la culture : l'accès aux équipements et projets culturels.

3. Propositions d'inscriptions budgétaires 2018

L'engagement départemental proposé au titre du fonds de développement urbain, s'élèverait pour l'année 2018 à 260 600 € pour les trois Contrats de Ville (EMS, Haguenau-Bischwiller-Kaltenhouse et Saverne). Ces crédits de fonctionnement sont destinés à l'accompagnement de projets portés par des associations, des établissements publics locaux ou des Communes, en faveur des habitants des quartiers prioritaires au titre de la Politique de la Ville (QPV).

Au titre du premier programme de rénovation urbaine en cours d'achèvement, les crédits d'investissement proposés (180 000 €) permettront de solder des opérations de voirie dans les quartiers strasbourgeois de la Meinau, du Neuhof et de HautePierre, ainsi qu'à Lingolsheim.

La Commission des Dynamiques Territoriales réunie le 9 novembre 2017 a émis un avis favorable à ces propositions d'inscriptions budgétaires.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide des inscriptions budgétaires pour le budget primitif 2018 de l'axe d'intervention 140 - Actions en faveur des zones urbaines sensibles.

Strasbourg, le 29/11/17

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY